

EDITO

SOMMAIRE

- 1 – Edito
- 2 – Formations syndicales
- 3 – 8 mars : grève féministe
- 4 - Actions
- 5 – Actu départementale
- 6 – Retraités
- 7 – Indecosa-CGT
- 8 – KANKOIHOUKI

Pour joindre l'UD

(permanences de 8H à 13H30)
Tel : 03.84.24.43.65
Ou ud39@cgt.fr

Site Internet : www.cgtjura.fr



Page Facebook

« Union Départementale CGT du Jura »



Inadmissible de remettre en cause les droits sociaux au prétexte de simplification !

La CGT découvre dans la presse le rapport parlementaire « rendre des heures aux Français, 14 mesures pour simplifier la vie des entreprises » sur lequel elle n'a pas été consultée alors que celui-ci remet en cause les droits des salarié·es. En effet, le rapport propose notamment :

- de réduire encore les délais pour saisir les conseils de prud'hommes, alors que le délai dont dispose un·e salarié·e pour contester son licenciement a déjà été considérablement réduit en quelques années, passant de 30 ans à 5 ans (2008) puis à 2 ans (2013) puis à seulement 12 mois (2017). Alors que la France a été visée par la justice internationale pour non-respect de la protection contre les licenciements abusifs, suite aux « barèmes Macron », et qu'il n'a jamais été aussi facile de licencier un salarié qu'aujourd'hui, la majorité enfonce encore le clou !
- de permettre aux jeunes entreprises de moins de 50 salarié·es de s'exonérer de l'application de certaines dispositions des accords de branche, c'est-à-dire un levier de plus pour accentuer le dumping social toujours au détriment des salarié·es ;
- d'élever les seuils de déclenchement des obligations sociales, ce qui reviendrait à limiter le droit pour les salarié·es d'élire leurs représentant·es et d'exercer leur droit à la négociation collective.

Une fois de plus, sous couvert de « simplification », c'est surtout une nouvelle atteinte aux droits et garanties des salarié·es qui est prônée, comme si ces droits empêchaient les entreprises de fonctionner ! En matière de norme sociale, comme en matière de norme environnementale, le moins est rarement le synonyme du mieux.

Ces propositions constituent des lignes rouges. La CGT appelle le gouvernement à les écarter clairement et immédiatement.

Le Bureau de l'UD CGT du Jura.

Formations syndicales



équiper pour agir

Notez les dates ! Pensez à vous inscrire !

N'oubliez pas de faire la demande à l'employeur UN MOIS AVANT avec les bons modèles de demandes !

Modèles de demande dans le Trait d'Union d'août dernier, ou demandez à l'UD ou disponible en téléchargement : <https://cloud.cgt.fr/index.php/s/JwWGKA8ZaS3CNk7>

- **S'impliquer dans la CGT** : 1 journée 9h à 17h – UL de DOLE

Deux sessions au choix :

- **Mardi 14 mai 2024**
- **Jeudi 16 mai 2024**

Ce module s'adresse aux nouveaux syndiqués. Dans le nouveau parcours de formation syndicale générale, ce module devient la première étape « obligatoire ». Il est donc impératif que les syndiqués puissent y avoir accès rapidement et facilement après leur adhésion.

Sa durée est d'une journée. Il vise à comprendre les valeurs de la CGT ainsi que la place et le rôle de chacun dans notre organisation.

- **Participer à la vie de la CGT Modules 1 + 2 + 3** (ex niveau 1) : 8 journées réparties de la manière suivante (de 9h à 17h – UL de Dole)
- **du lundi 18 mars au vendredi 22 mars 2024**
- **puis du lundi 25 mars au mercredi 27 mars 2024**

Ce module de 5 + 3 jours a pour objectifs d'aborder et de comprendre la société capitaliste et la mondialisation afin d'en saisir les enjeux et les conséquences sociales et environnementales. Il permet aussi d'aborder les alternatives et propositions portées par la CGT, de connaître et d'avoir la capacité de mettre en œuvre la démarche revendicative de la CGT pour gagner de nouvelles conquêtes sociales.

INSCRIVEZ VOUS :

Pour les formations à l'UL de Dole :

- **par mail à formation.cgt.dole@orange.fr**

Pour les formations à l'UD à Lons :

- **par mail à ud39@cgt.fr**

Vendredi 8 mars 2024 : grève féministe !

FACE AUX ATTAQUES DU GOUVERNEMENT, DES DROITES ET EXTRÊMES DROITES, PARTOUT LES FEMMES RESISTENT !

- Nous appelons à la grève du travail, des tâches domestiques, de la consommation. Parce que seules nos voix, nos cris, nos actions visibles pourront faire bouger la société et le Pouvoir pour enfin obtenir l'égalité.
- Le 8 mars, nous serons en grève en solidarité avec nos sœurs confrontées aux guerres qui sévissent dans le monde.



POUR :

- **ÉDUCER À L'ÉGALITÉ, UN ENJEU MAJEUR !**
- **ÉGALITÉ SALARIALE ET PROFESSIONNELLE**
- **INSCRIRE LE DROIT À L'AVORTEMENT** DANS LA CONSTITUTION FRANÇAISE ET DANS LA CHARTE DES DROITS FONDAMENTAUX EUROPÉENS
- **GARANTIR L'ACCÈS AUX SOINS GYNÉCOLOGIQUES PARTOUT ET POUR TOU.TE.S**
- **LIER PROGRÈS SOCIAL ET ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES, EN EUROPE ET DANS LE MONDE**
- **STOPPER LES VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES**
- **ABROGER LA LOI IMMIGRATION**
- **IMPOSER 50 % DE FEMMES NÉGOCIATRICES** DANS LES COP CLIMATIQUES.

**Dole
12h30
Place aux
Fleurs**

**LE 8 MARS, NOUS SERONS
EN GRÈVE CONTRE LE
PATRIARCAT ET CE
GOUVERNEMENT. NOUS
MONTRERONS LE RÔLE
FONDAMENTAL DES FEMMES
DANS LA SOCIÉTÉ : QUAND
LES FEMMES S'ARRÊTENT,
TOUT S'ARRÊTE.**

**Lons-le-
Saunier
12h30
Place de la
Liberté**

Attac39, CGT, CFDT, FSU, SUD PTT, Solidaires FP, Osez le Féminisme 39, CIDFF Jura, #NousToutes39, LDH Dole, Peuples Solidaires Jura, Union Ecologique et Sociale, CNT, Les Ecologistes, La France Insoumise Jura, NPA, Parti Communiste Français, Parti Socialiste.

Actions, manifestations, mobilisations !

Samedi 24 février 2024 : à Champagnole, mobilisation du monde paysan !



A l'appel de la Confédération Paysanne notamment, et soutenue par plusieurs organisations dont la CGT, 300 personnes ont manifesté à Champagnole.

Pour dire notamment : Ne nous trompons pas de cible ! Ce ne sont pas les normes environnementales ou les droits sociaux que nous devons affaiblir, mais le capitalisme. C'est d'un autre modèle de production agricole dont nous avons besoin.



Lutte dans le groupe BEL : à l'occasion des négociations salariales, et à l'appel de tous les syndicats, un mouvement de grève a été lancé dans le groupe : dans les 4 sites Bel (Evron, Sablé, Lons et Dole) en intersyndical. Les salariés de Bel ont manifesté pour obtenir « une vraie augmentation de salaires ». Les mouvements de grève ont été très suivis par l'ensemble des salariés pour protester contre les propositions d'augmentations des salaires de la direction largement insuffisantes lors de la première réunion au siège du Groupe Bel à Suresnes de 2.7% en AG avec des mesures additionnelles. Dans l'ensemble des sites, c'est 90% des salariés qui ont fait grève, et grâce aux mobilisations des salariés, la direction a fait d'autres propositions d'augmentations des salaires de 3.7% en AG avec des mesures additionnelles qui représentent 0.3% en plus, comme par exemple la prime de panier qui passe à 7 €, la prime de transport qui passe à 175 € net/an, les autres primes sont également revalorisées de 3,7 %.

La CGT a fait part du mécontentement des salariés sur la mesure spécifique concernant les salariés travaillant en 7jrs/7 et 24h/24 : Prime de 300€ bruts/an si travail d'au moins 20 dimanches sur l'année civile. (Cette mesure ne concerne que 100 personnes).



Fonction publique : journées de mobilisation les 8 et 19 mars 2024

Dans l'unité syndicale la plus large possible, la CGT Fonction publique appelle les agentes et les agents, fonctionnaires comme non-titulaires des trois versants de la Fonction publique à se mettre en grève massivement les 8 et 19 mars et à manifester nombreuses et nombreux pour les droits des femmes et contre les discriminations, pour le pouvoir d'achat via l'augmentation du point d'indice et contre les rémunérations au mérite.

Actualité départementale

A l'occasion de l'entrée au Panthéon de Missak et Mélinée MANOUCHIAN, un hommage a été rendu à LONS LE SAUNIER le 17 février dernier, à l'initiative de la CGT, l'ANACR, le PCF et Alternative Mutualiste.

Intervention de la CGT à cette occasion (extraits) :

Aujourd'hui, nous rendons hommage à l'ensemble des camarades des FTP-MOI qui ont combattu la barbarie nazie et permis l'émergence d'un monde meilleur.

La MOI, Main d'œuvre Immigrée est une structure mise en place au sein de la CGT et du PCF dans le courant des années 20 pour favoriser l'organisation des travailleurs et travailleuses qui affluaient de diverses régions d'Europe. Ces migrants d'alors fuyaient misère, pogroms et persécutions politiques des régimes fascistes.

La volonté de la CGT dans ces années d'entre-deux guerres était de favoriser l'organisation de ces nouveaux travailleurs pour les faire rejoindre le combat syndical mais également de porter les revendications spécifiques de la Main d'œuvre Immigrée.

La CGT est fière d'avoir été un des acteurs de la Résistance en formant de nombreux résistants, et d'avoir dans la clandestinité servi d'appui aux combattant-e-s des Francs-Tireurs et Partisans.

L'engagement de notre syndicat était fondé sur ses valeurs internationalistes c'est dire que nous considérons que les travailleurs-euses ont des intérêts communs et que par conséquent ils doivent se battre ensemble contre l'exploitation capitaliste par-delà les frontières.

Cette idéologie partagée par le couple Manouchian et l'ensemble des FTP-MOI, a servi de ciment à la lutte clandestine qui a mêlé des arméniens, espagnols, allemands, juifs apatrides, français mais qui se considéraient avant tout des défenseurs du genre humain sans distinction nationale.

Ce sont ces mêmes valeurs qui nous mobilisent aujourd'hui dans la défense des travailleurs-euses sans papiers, contre la nouvelle loi immigration. Il est troublant de voir la similitude des revendications de la MOI des années 1930 avec celles de la MOI des années 2020.

Cela doit nous faire réagir et porter à nouveau haut et fort les valeurs internationalistes et humanistes, seule voie du progrès pour les travailleurs et travailleuses de toutes origines.

Souvenons-nous que celles-ci furent les fondations d'une paix durable en Europe et de progrès sociaux considérables.

Crions haut fort que l'internationalisme a sauvé le monde de la barbarie hier et qu'il nous en protégera aujourd'hui et demain.



Retraités : journée de mobilisation les 8 et 26 mars 2024

Le pouvoir d'achat des retraités reste une préoccupation majeure !

Conformément aux dispositions du code de la Sécurité sociale, les retraites de base ont augmenté de 5,3 % au 1^{er} janvier 2024 (versées le 9 février) pour l'année 2023.

Rien n'est prévu au titre de l'année 2024 pour les retraites de base et complémentaire Agirc-Arcco, alors que le niveau de l'inflation prévue autour de 3,7 %, se traduisant par la poursuite de l'érosion du pouvoir d'achat des retraité-es.

Mois après mois, le décalage entre le montant des pensions et l'évolution des prix s'accroît. D'autant que les augmentations des retraites sont faites après plusieurs mois d'inflation forte. Elle frappe encore plus durement les retraité-es les plus modestes. Plus les retraites sont faibles, plus la part consacrée aux dépenses du quotidien pèsent lourdement sur le pouvoir d'achat. En 2 ans, les produits alimentaires ont augmenté de 29 %, le gaz de 80 %, l'électricité de 28 %.

Début 2024, une nouvelle hausse est programmée pour l'électricité, les mutuelles et complémentaires santé, les franchises sur les médicaments, les loyers, le transport.

Ces hausses de prix ont un effet catastrophique sur la vie de bon nombre de retraité-es,

En 2023, 50 % des 17,3 millions de retraité-es ont des pensions inférieures à 1 570 € (brut mensuel), 20 % d'entre eux ont une retraite autour de 1 000 € dont 74 % sont des femmes ayant eu des carrières « hâchées ». Aujourd'hui, 1,7 millions de retraité-es sont sous le seuil de pauvreté.



Les moyens existent pour revaloriser les pensions !

L'UCR-CGT revendique pour 2024 :

- ☛ Une revalorisation minimale immédiate des pensions du régime général et des pensions complémentaires de 10 %.
- ☛ Avec une régulation en rapport avec le niveau de l'inflation ou du salaire moyen début juillet.
- ☛ Avec un objectif « pas de retraite en dessous du Smic ».

8 mars : journée de lutte pour les droits des femmes : il y a urgence à réduire le fossé entre les femmes et les hommes !

52 % des retraité-es sont des femmes et la pension retraite est en moyenne inférieure de près de 40 % à celle des hommes.

26 mars : journée unitaire de mobilisation et de manifestations des retraité-es dans toute la France

Faire entendre les retraité-es sur leurs besoins et revendications, concernant leur niveau de retraite, l'accès aux soins et l'hôpital public, la couverture sociale, maintenir le système de retraite à prestations définies, la sécurité sociale intégrale.

**Plus d'infos à suivre sur
l'heure et le lieu du
rassemblement dans le
Jura**



La loi SRU est garante de la cohésion et de la solidarité entre les territoires

Logement social : Dans une lettre ouverte, Indecosa-CGT a interpellé le ministre du Logement :

En annonçant, le 30 janvier dernier, la volonté du gouvernement d'intégrer dans les décomptes de la loi Solidarité et renouvellement urbain (SRU), le logement intermédiaire, ainsi que de donner aux maires le pouvoir de décider des premières attributions, le Premier Ministre Gabriel Attal s'est engagé dans une voie qui porte atteinte aux fondations du logement social en France.

La loi SRU de 2000, qui oblige les villes à construire au moins 25 % de logement sociaux, est un pilier de la politique du logement social. Elle est notamment garante de la cohésion et de la solidarité entre les territoires.

Ces dernières années, en se désengageant de l'aide à la pierre et en ponctionnant le budget des bailleurs sociaux avec la réduction de loyer de solidarité (RLS), l'Etat a organisé le démantèlement du secteur et l'a réduit à la portion congrue de «filet de sécurité» pour les plus fragiles.

Cette logique de marchandisation et de financiarisation du logement social remet en question l'essence même de son modèle. Tout d'abord en organisant sa pénurie et ensuite, en s'en prenant à son principe d'universalité, avec la constitution de plusieurs niveaux de décisions et de prérogatives entre l'Etat et les collectivités locales. Dans le même temps, les cadeaux au marché privé ont renforcé les mesures d'exclusion à l'égard des ménages les plus modestes notamment avec la loi Kasbarian, conduisant le logement à devenir un outil de précarisation quand il devrait être un moyen de sécuriser les parcours de vie.

Le logement fait partie des politiques de droit commun qui doit continuer de relever de la responsabilité de l'Etat. Pour nous, la future loi de décentralisation de la politique du logement doit intégrer ce principe.

Nous défendons des logements abordables, de qualité et publics pour tous les citoyens et citoyennes. Alors que vous prenez vos fonctions, nous vous demandons de faire un signe en direction des acteurs du logement social en refusant toute mesure qui signerait la suppression de la loi SRU et l'instauration du clientélisme municipal pour les attributions de logements sociaux.

Nous vous demandons aussi de prendre des mesures pour répondre à la crise en réquisitionnant les bâtiments vides pour loger les personnes qui dorment dehors et en relançant immédiatement la construction de logement social.

quand, quoi,
où, qui



2024



QUAND	QUOI	OU	QUI
8 mars 2024	Journée internationale de lutte pour les droits des femmes	Dole – 12 H 30 Place aux Fleurs Lons – 12 H 30 Place de la Liberté	Tous
14 mars 2024	AG départementale des retraités CGT	Dole – Centre de loisirs SNCF	Les syndiqués retraités et les représentants des syndicats
19 mars 2024	Journée d'action dans les 3 fonctions publiques	Partout	Tous les agents de la Fonction Publique
18 au 22 mars	Formation : Participer à la vie de la CGT	UL Dole	Tous les adhérents inscrits
25 au 27 mars	Formation : Participer à la vie de la CGT (suite)	UL Dole	Tous les adhérents inscrits
26 mars 2024	Journée d'action des retraités	Lons	Tous
14 mai	Formation : S'impliquer dans la CGT	UL Dole	Tous les adhérents inscrits
16 mai	Formation : S'impliquer dans la CGT	UL Dole	Tous les adhérents inscrits

⇒ **UD du JURA** - Tel : 03 84 24 43 65

⇒ Email : ud39@cgt.fr

⇒ **UL LONS LE SAUNIER** -Tel :03 84 47 65 31

⇒ Email : cgt-lons@orange.fr

⇒ **UL DOLE** - Tel : **03 84 72 03 77**

⇒ Email : cgt.dole@orange.fr

⇒ **UL A/P/S/M** - Tel : 06 08 87 65 87

⇒ Email : cgt.arbois@orange.fr

⇒ **UL CHAMPAGNOLE** - Tel : 03 84 52 49 03

⇒ Email : cgt.champagnole@orange.fr

⇒ **UL SAINT CLAUDE** - Tel: 06 86 78 55 86

⇒ Email: cgt.saintclaud@gmail.com

**Vous avez mené une action ?
Obtenu gain de cause sur des revendications ?
Vous avez des résultats d'élections ?**

N'hésitez pas à le faire savoir, en envoyant vos documents et photos à l'UD :
ud39@cgt.fr